



• Corabio •  
La Coordination BIO de Rhône-Alpes



• Agri Bio Ardèche •  
Les Agriculteurs BIO d'Ardèche



• Agribiodrôme •  
Les Agriculteurs BIO de la Drôme



• ADABio •  
Les Agriculteurs BIO de l'Ain, l'Isère,  
la Savoie et la Haute-Savoie



• ARDAB •  
Les Agriculteurs BIO de Rhône et Loire

## Lettre ouverte aux paysans bio de Rhône-Alpes

Objet : Aides à la bio 2015/2020  
V/ réf. :  
N/ réf. : LD/AC/LC/C14-231  
P.J. :

Valence, le 30 septembre 2014

Madame, Monsieur, chers collègues,

Nous souhaitons vous faire part de l'avancée en Rhône-Alpes de la préparation des aides à la bio de la Politique Agricole Commune pour la période 2015-2020, de nos désaccords sur le fond et la forme et d'un résumé des actions de notre réseau sur ce dossier sensible.

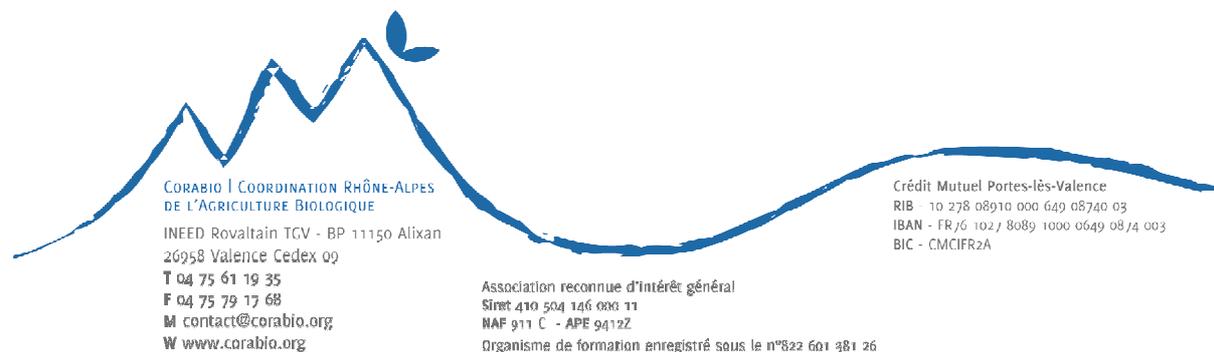
- Jusqu'en 2014 inclus, les aides bio de la PAC (SAB-C pour la conversion et SAB-M pour le maintien) étaient financées à 100 % par l'Europe sur le 1<sup>er</sup> pilier, sans limitation malgré la progression des surfaces.
- Dans la cadre de la nouvelle PAC, pour la période 2015-2020, ces aides seront financées via le 2<sup>e</sup> pilier : elles relèveront du FEADER<sup>1</sup> et seront à ce titre gérées par la Région, devenue autorité de gestion du FEADER depuis 2014.
- Ces aides seront donc définies via un cadrage européen, puis national, défini par le Ministère ; mais le pouvoir de décision, notamment d'affectation des fonds européens, est dévolu aux régions.

Nous avons 5 motifs principaux de désaccords :

1. **Absence de concertation** : La concertation demandée par l'UE et le Ministre n'a pas eu lieu en Rhône-Alpes : nous n'avons pas été associés à la réflexion sur ces aides et deux courriers successifs cosignés avec 4 autres organisations régionales<sup>2</sup> restent à ce jour sans réponse.

<sup>1</sup> Fond Européen Agricole pour le Développement Rural.

<sup>2</sup> Courriers du 12 mai et 30 juillet à l'initiative du réseau Corabio, cosignés avec la Chambre Régionale d'Agriculture, Coop de France Rhône-Alpes Auvergne, Bioconvergence Rhône-Alpes et Appui Bio à l'attention M. Jean-Jack Queyranne, Président de région, et M. Michel Grégoire, Vice-président à l'agriculture.

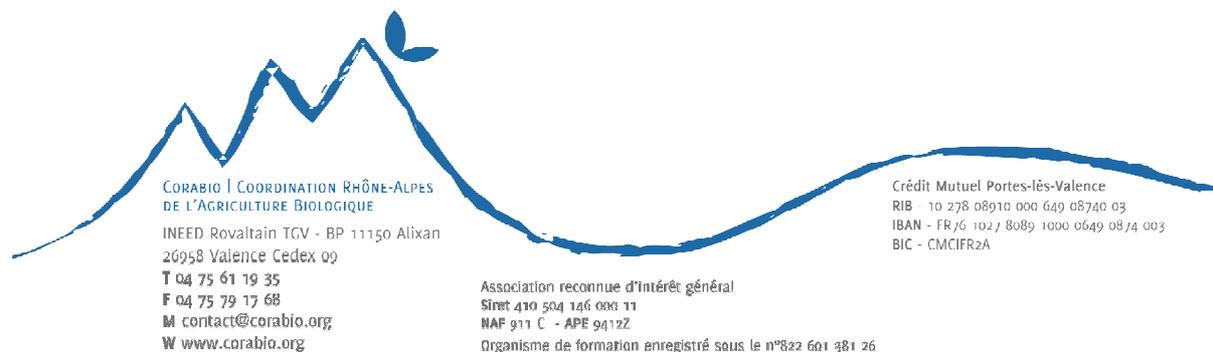




2. **Non-respect des engagements du Ministre :** Dans le cadre du Plan Ambition Bio 2017, le Ministre de l'agriculture s'est engagé, avec les régions, à consacrer 160 millions d'euros par an en moyenne sur la période 2014-2020 pour les aides à la bio, avec un objectif de doublement des surfaces bio. Le cadrage national qui a été transmis aux régions ne respecte pas cet engagement.
3. **Sous-utilisation en Rhône-Alpes des fonds disponibles :** Ce cadrage national prévoyait pour Rhône-Alpes une enveloppe de 82 millions d'euros pour les aides à la bio : 75 % pris en charge par l'UE sur le budget européen et 25 % par l'Etat. Or la Région a choisi de limiter cette enveloppe à 73 millions. Cela revient concrètement à prélever sur le budget de la PAC 9 millions d'euros fléchés vers la bio vers d'autres bénéficiaires qui ne sont pas clairement identifiés.
4. **Aide au maintien non accessible à tous et limitée à 5 ans :** A ce jour, d'après les dernières informations émanant de la Région, la situation *serait* la suivante :
  - a. L'aide à la conversion sera accessible à tous, sur l'ensemble de la région.
  - b. L'aide au maintien concernera uniquement les fermes engagées en bio après 2010 et ne sera versée que pour une durée limitée de 5 ans. Toutes les fermes en bio avant 2010 ne seront donc plus aidées au titre de l'agriculture biologique.
5. **Non-respect du principe de progressivité :** « *par laquelle les systèmes engagés en bio bénéficient d'une rémunération supérieure à celle de démarches environnementales moins abouties* » (extrait du programme Ambition Bio 2017). Cela pèsera en conséquence sur « l'attractivité » des aides bio. Deux exemples :
  - a. En viticulture, la MAE Phyto\_3 (Absence de traitement phytosanitaire de synthèse) sera payée 400 €/ha, contre 350 €/ha pour l'aide conversion et 150 €/ha en maintien (pour ceux qui pourront encore la percevoir),
  - b. En arboriculture, la MAE Phyto\_7 (lâchers d'auxiliaire et confusion sexuelle) sera payée 700 €/ha, cumulable avec la MAE phyto\_20 (absence d'herbicide) à 233 €/ha : soit 933 €/ha, contre 900 €/ha pour l'aide conversion et 600 €/ha en maintien.

- 2 -

Nous déplorons ce signal politique négatif envoyé aux agriculteurs bio mais aussi à ceux que la bio pourrait intéresser. Le risque est grand de rompre le dynamisme de l'agriculture bio en Rhône-Alpes. Au-delà du monde agricole, il s'agit également d'un signal politique défavorable adressé aux consommateurs et citoyens qui de façon croissante choisissent de réorienter une partie de leur consommation vers les productions bio locales.





Notre réseau s'est mobilisé depuis février en demandant à être entendu sur ce sujet, sans succès à ce jour :

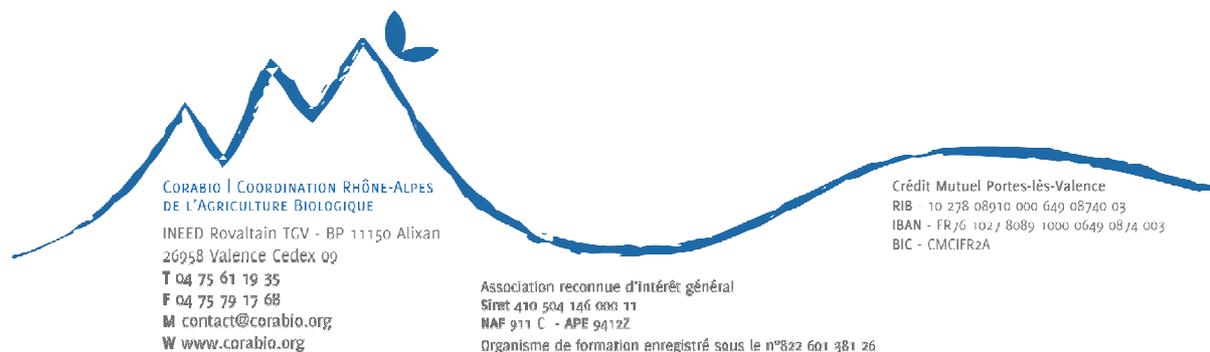
- 1<sup>er</sup> courrier à la Région et à la DRAAF le 10 février,
- Deux courriers cosignés collectivement le 12 mai et 30 juillet,
- Courrier à Dacian Ciolos, Commissaire Européen à l'agriculture, transmis en copie à la Région, le 17 juillet,
- Nouveau courrier au Président de Région et à l'ensemble des conseillers régionaux, ce 23 septembre,
- En dehors de Rhône-Alpes ce dossier a également mobilisé fortement le réseau FNAB. Stéphanie Pageot, présidente de la FNAB, et Julien Adda, le délégué général, se sont particulièrement impliqués tant en direction du Ministère de l'Agriculture que de l'Assemblée des Régions de France.

Nous portons 4 revendications :

1. **Respect par l'Etat de son engagement de mobiliser 160 millions d'euro par an en moyenne pour les aides à la bio.**
2. **Respect par la Région du cadrage national en affectant 82 millions d'euro aux aides bio en Rhône-Alpes, au lieu de 73 millions.**
3. **Respect de l'engagement de soutenir davantage les pratiques les plus vertueuses, donc d'avoir des montants d'aides à l'hectare supérieurs pour les parcelles de fermes bio par rapport aux Mesures Agroenvironnementales, moins contraignantes et non systémiques.**
4. **Refus d'un accès limité à l'aide au maintien :** l'ensemble des fermes bio doivent pouvoir bénéficier d'un soutien public au titre des pratiques agronomiques vertueuses qu'elles mettent en œuvre et des services ainsi rendus à la collectivité : non pollution de l'eau, de l'air et de l'alimentation, préservation et amélioration des sols, prise en compte du bien-être animal et création de richesses et d'emplois<sup>3</sup> non délocalisables dans les territoires ruraux. Pour atteindre cet objectif, puisque le budget alloué n'est pas à la hauteur des engagements, nous demandons la mise en place d'un système de plafonnement de l'aide au maintien en fonction du nombre d'actifs agricoles, afin de soutenir la pérennisation de chaque ferme bio quelle que soit son ancienneté, en maîtrisant les budgets publics mobilisés et en évitant les effets d'aubaines sans lendemain.

- 3 -

<sup>3</sup> Le volume de travail moyen pour les fermes bio de Rhône-Alpes est de 2.3 UTA contre 1.4 UTA en conventionnel (Chiffres DRAAF 2012, d'après Recensement Général Agricole 2010).





• **Corabio** •  
La Coordination **BIO** de Rhône-Alpes



• **Agri Bio Ardèche** •  
Les Agriculteurs **BIO** d'Ardèche



• **Agribiodrôme** •  
Les Agriculteurs **BIO** de la Drôme



• **ADABio** •  
Les Agriculteurs **BIO** de l'Ain, l'Isère,  
la Savoie et la Haute-Savoie



• **ARDAB** •  
Les Agriculteurs **BIO** de Rhône et Loire

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des prochaines évolutions sur ce dossier. Les administrateurs paysans et les équipes salariées de chacun des 4 groupements d'agriculteurs biologiques<sup>4</sup> et de la Coordination régionale Corabio se mobiliseront dans les prochains mois pour obtenir des avancées concrètes et vous aider à y voir clair dans les différentes options possibles dans le cadre de la future PAC.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers collègues, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Ludovic Desbrus  
Président de Corabio

Philippe Fraisse  
Président d'Agri Bio Ardèche

François Sausse  
Co-Porte-Parole d'Agribiodrôme

Yannick Excoffon  
Président de l'ADABio

**ADABio**  
95, Rue des Soudannières  
01250 CEYZERIAT  
Tél. 04 74 30 69 92

Claude Villemagne  
Président de l'ARDAB

<sup>4</sup> Nos cinq associations représentent les intérêts collectifs des agriculteurs bio auprès des organisations et collectivités départementales et régionales, elles mettent en œuvre toute action en faveur du développement de l'agriculture biologique en Rhône-Alpes. Nous adhérons à la FNAB, la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, qui défend les intérêts des paysans bio au niveau national. Votre soutien à nos côtés est important, pour participer avec nous au développement de la bio que nous voulons, votre adhésion compte !